



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 1^{er} juin 2022

Communiqué de presse

Plan de résilience agricole : ouverture du guichet « aide à l'alimentation animale »

Le gouvernement met en place une aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation du coût de l'alimentation animale dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Ce dispositif vise à compenser une partie des surcoûts d'alimentation animale pesant sur les exploitations agricoles.

Les dossiers sont à compléter et déposer en ligne jusqu'au 17 juin à 14h, en se connectant sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>

Critères d'éligibilité :

- ✓ avoir au moins 3000 € de charges d'alimentation sur la période du 16 mars au 15 juillet 2021
- ✓ Avoir un taux de dépendance à l'alimentation animale d'au moins 10 % calculé par le ratio charges alimentation/charges totales de l'exploitation.

Les élevages en contrat ou intégration n'ayant pas de charges directes d'alimentation ne sont pas éligibles, ou seulement sur les charges directes qu'ils auraient par ailleurs.

En outre, dans l'objectif de soutenir les producteurs et entreprises agricoles qui font face aux conséquences économiques du conflit en Ukraine, un dispositif de prise en charge de cotisations sociales ouvrira dans les prochaines semaines.

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction départementale des territoires (DDT), service économie agricole 05 63 22 24 78